

Linky : Promotelec (dont fait partie Enedis) censure sa propre alerte aux incendies !

Cette censure est véritablement criminelle car elle aggrave le risque d'incendie mortel après l'installation du compteur Linky

Dans le cas où les sections de câbles ne sont pas adaptées aux nouveaux réglages, des accidents (feu) peuvent se produire le jour où le particulier fait la demande auprès d'Enedis afin d'augmenter la puissance de son compteur à distance pour répondre à des besoins en énergie plus conséquents (ex : achat d'un jacuzzi)

Cette phrase cruciale a été censurée le 25 mai, effacée de la page de Promotelec consacrée au Linky

A la suite de la publication sur le site <http://refus.linky.gazpar.free.fr> d'un article intitulé "Incendies : pourquoi et comment le compteur Linky tue et va encore tuer" (1), mettant en lumière le véritable aveu de l'organisme **Promotelec** (qui regroupe diverses grosses structures du bâtiment et de l'électricité... **dont EDF et Enedis !**) concernant les graves risques d'incendies causés par la pose des compteurs Linky, Promotelec a publié le 25 mai un communiqué de "mise au point" (2), dénonçant une prétendue "désinformation"... **tout en censurant discrètement dans le même temps sa propre alerte aux risques d'incendies.**

En effet, avant cette intervention, la page de Promotelec consacrée au Linky (3) expliquait que, suite à la pose du Linky, "*dans les cas où les sections de câbles ne sont pas adaptées aux nouveaux réglages, **des accidents (feu) peuvent se produire** le jour où le particulier fait la demande auprès d'Enedis d'augmenter la puissance de son compteur à distance*". (*)

La réalité de cette mention est vérifiable sur la copie d'écran mise en ligne (4) mais aussi sur le "cache" des moteurs de recherche (cf par exemple 5)

Or, depuis le 25 mai, **la mention de risque d'incendie (feu) a été supprimée par Promotelec**. Cette censure n'est pas seulement choquante, elle est véritablement **criminelle** car c'est tout simplement la vie de nombreux habitants qui est en jeu.

Ce n'est évidemment pas pour rien si la première version mentionnait le risque d'incendie (feu), il est inadmissible que cet avertissement crucial ait été censuré, **probablement sous la pression d'Enedis et/ou de sa maison mère EDF, membres très influents de l'organisme Promotelec.**

En tant que conseiller municipal, citoyen et père de famille, je demande solennellement **le retour sur la page de Promotelec de la mention du risque d'incendie**, mais aussi le lancement d'une campagne officielle d'information sur les risques d'incendies du fait de la pose du Linky et, enfin, je saisis mon avocat pour déposer plainte pour la **mise en danger de la vie d'autrui** délibérée que constitue la censure de la page de Promotelec.

(*) *Cet avertissement est d'autant plus crucial que, suite à l'installation du Linky, de nombreuses installations disjonctent continuellement (cf <http://refus.linky.gazpar.free.fr/linky-disjoncte.pdf>) et que la "solution" proposée par Enedis et EDF est de **prendre un abonnement d'une puissance supérieure**, c'est à dire plus cher mais qui va surtout **placer l'utilisateur exactement dans le cas de figure démultipliant le risque d'incendie.***

Patrice